

# Annexe 1 : PROCEDURE DE PRE-ORIENTATION D'UN ELEVE DU 1<sup>er</sup> DEGRE VERS L'EGPA

Proposition de pré-orientation transmise par l'école ou demande formulée par la famille

ECOLE  
IEN  
DSDEN – division de l'élève

## CM1

**Début CM1** : projet adapté au sein de l'école, de la classe (actions de prévention, d'aide et de soutien, **PPRE**)



**2<sup>ème</sup> trimestre CM1** : réunion de l'équipe éducative. Information aux **familles** sur l'EGPA et le **projet de pré-orientation**

## CM2

**Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de CM2**  
bilan psychologique (psychologue de l'école)



**Début janvier**, sur décision du conseil des maîtres, information du directeur aux familles pour envisager la pré-orientation



**Avant le 26 janvier 2024**,  
retour du dossier complet à l'IEN de circonscription pour avis (Fiches d'évaluations de positionnement SEGPA, bilans périodiques de compétences, tout le cycle 3, bilan du cycle 2, copie du PPRE ou PAP, psychologique, médical le cas échéant)



**Avant le 2 février 2024**, transmission des dossiers par les IEN à Mme DECHAVANNE Béatrice (Division de l'élève)



## CDOEA

**Etude de la demande** par une sous-commission qui formule un avis



Réunion de la **commission départementale** : étude, validation, notification des avis



Transmission par la division de l'élève de l'avis à la famille pour accord dans un délai de 15 jours



**3<sup>ème</sup> trimestre CM2**, transmission de l'avis de la commission départementale et de la réponse de la famille au directeur académique pour décision



**Mi-juin 2024**

Affectation par le directeur académique en fonction des places disponibles via l'application AFFELNET 6. Notification d'affectation transmise par le collège d'accueil.